



VILLE DE BEAUSOLEIL

DEMANDE DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

Ce document n'a aucune valeur de réservation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : _____ / _____ / _____

N° d'enregistrement : _____

N° d'arrêté : PM / _____ / _____ / 2019

Facture n° 2019 / _____ - _____ €

DEMANDEUR

PARTICULIER

ENTREPRISE

(pour les particuliers joindre obligatoirement une copie de la pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile)

Nom et Prénom ou Raison Sociale : _____

N° SIRET (obligatoire pour les entreprises) : _____

N° TVA Intracommunautaire (obligatoire pour les entreprises) : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ - _____ - _____ - _____ - _____ Port. : _____ - _____ - _____ - _____ - _____ Fax : _____ - _____ - _____ - _____ - _____

Nom de contact : _____

E-mail : _____

LIEU DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Première demande

Prolongation

Référence de la précédente réservation : PM / _____ / _____ / _____

Motif de la demande :

Déménagement Emménagement Livraison Travaux *1 Travaux Privatifs *1

*1 Précisez la nature des travaux : _____

Lieu de la Réservation : _____

Dates : du _____ / _____ / _____ Au _____ / _____ / _____ Horaires : de _____ H _____ À _____ H _____

Mise en place des panneaux d'interdiction : Le demandeur *2 Les Services Techniques (Mairie)

*2 : Attestation de pose des panneaux par photos à l'adresse mail : police-municipale@villedebeausoleil.fr

Nombre d'emplacements **(dimensions d'un emplacement 5m de long. x 2m de larg., soit 10m²)** : _____

TARIFS 2019

O.D.P (Emplacement de stationnement)	1,23 € le m ² par jour, les 30 premiers jours 1,86 € le m ² par jour, à partir du 31 ^{ème} jour
Panneau d'interdiction	34,61 € l'unité

Si le Poids Total en Charge (PTAC) est supérieur à 7,50 tonnes et/ou si une des dimensions est hors gabarit (plus 10m de long), vous devez nous adresser une demande de dérogation de circulation.

Joindre à ce formulaire une demande de dérogation de tonnage dûment remplie, accompagnée de la copie de la carte grise et du contrôle technique à ce jour du véhicule.

Ces autorisations sont soumises à redevances

Les autorisations ne sont délivrées qu'après le règlement de la facture

- Moyens de paiement :
- ❖ Espèces (dans les locaux des Services Techniques, avec l'appoint)
 - ❖ Chèque à l'ordre :
« RÉGIE DES DROITS DE VOIRIE DE BEAUSOLEIL »
 - ❖ Virement SEPA

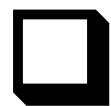
IMPORTANT

Pour être recevable, cette demande doit être adressée au service, au minimum 8 jours ouvrés avant le début de l'occupation (hors week-end et jours fériés).

Pour toute prolongation, votre demande ainsi que son règlement devront être adressés 3 jours avant la fin de votre autorisation.

Toute occupation du domaine public sans autorisation, sera constatée par un procès-verbal.

TOUT DOSSIER INCOMPLET, MAL RENSEIGNÉ OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA REFUSÉ.



L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.

À : _____

Signature

Le : ____ / ____ / ____

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service **Occupation du Domaine Public – boulevard de la République – 06240 BEAUSOLEIL**. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.